

# La fusion entre ESS France et le CNCRESS est effective

📅 27/06/2020

f [\\_ \(url:https://www.facebook.com/share.php?u=https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2020/06/27/la-fusion-entre-ess-france-et-le-cncress-est-effective\)](https://www.facebook.com/share.php?u=https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2020/06/27/la-fusion-entre-ess-france-et-le-cncress-est-effective)

🐦 [\\_ \(url:https://twitter.com/intent/tweet?url=https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2020/06/27/la-fusion-entre-ess-france-et-le-cncress-est-effective\)](https://twitter.com/intent/tweet?url=https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2020/06/27/la-fusion-entre-ess-france-et-le-cncress-est-effective)

🔗 [\\_ \(url:#\)](#)

🏠 [\\_ \(url:#\)](#)



Il y a un an nous écrivions Fusion décidée d'ESS France et du CNCRESS. A quand une rationalisation de l'organisation de l'Etat en matière d'ESS ? [\\_ \(url:https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2019/06/28/fusion-decidee-d-ess-france-et-du-cncress-a-quand-une-rationalisation-de-l-organisation-de-l-etat-en-matiere-d-ess\)](https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2019/06/28/fusion-decidee-d-ess-france-et-du-cncress-a-quand-une-rationalisation-de-l-organisation-de-l-etat-en-matiere-d-ess)

Le 25 juin 2020, c'est chose faite, et dès le 1<sup>er</sup> juillet, date d'application, l'organisation nationale de l'ESS mise en place par la Loi ESS sera dépassée, par la volonté des acteurs.

Celle-ci prévoyait, à l'article 5 (voir Loi ESS. Article 5 : la Chambre Française de l'ESS [\\_ \(url:https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2014/08/02/loi-ess-article-5-la-chambre-francaise-de-l-ess\)](https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2014/08/02/loi-ess-article-5-la-chambre-francaise-de-l-ess)), selon une modalité surprenante qui voit la loi créer une association, la **Chambre française de l'ESS** au sein duquel était présent un **Conseil National des CRESS**, qui se voyait confier, à l'article 6 (voir Loi ESS. Article 6 : les CRESS [\\_ \(url:https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2014/08/02/loi-ess-article-6-les-cress\)](https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2014/08/02/loi-ess-article-6-les-cress)), des missions spécifiques puisque la loi précise qu'il " *soutient, anime et coordonne le réseau des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et **consolide, au niveau national, les données économiques et les données qualitatives recueillies par celles-ci*** "

Les acteurs de l'ESS ont décidé d'allier dimension nationale et dimension territoriale pour permettre une parole unifiée de l'ESS

Les nouvelles missions d'ESS France, explicitées dans les statuts renouvelés, sont :

- D'organiser le dialogue entre ses membres ;
- De représenter les intérêts de l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics et institutions français, européens et internationaux, auprès des partenaires économiques et sociaux et auprès d'organisations professionnelles ;
- De promouvoir et défendre les valeurs, intérêts et spécificités de l'économie sociale et solidaire, de participer aux concertations impliquant les forces vives de la nation, au plan national, européen et international ;
- De soutenir, d'animer, de coordonner et de valoriser le réseau des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et de consolider, au niveau national, les données économiques et les données qualitatives reçues par celles-ci ;
- D'aider au développement et à la structuration du réseau des CRESS, dans le respect de la subsidiarité et d'être garante du respect des règles communes que se donnent les CRESS ;
- De représenter et défendre les intérêts des CRESS au niveau national, sur la base de positions et de propositions élaborées par ces dernières.

**Jérôme Saddier**, qui a été le stratège de ce nécessaire rapprochement, est logiquement réélu président et annonce « *un nouveau départ pour ESS France, qui doit permettre de construire une organisation collective efficace au service d'un projet politique ambitieux pour l'ESS. La crise que nous sommes en train de traverser montre que notre économie et les normes auxquelles elle répond sont pour partie dépassées. Il faut repenser en profondeur notre modèle économique, social et démocratique. Si l'ESS n'en constitue pas à elle seule la solution, elle constitue cependant un point d'appui déterminant pour les réponses aux changements qui doivent être entrepris et que nous allons porter* ».

Restera à régler le deuxième point, une organisation de l'État cohérente en matière d'ESS, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui. Le remaniement ministériel annoncé sera-t-il l'occasion d'avancer dans cette direction ? On peut l'espérer.

Mots-clés : [Economie sociale et solidaire \(url:/abherve/mots-cles/1698\)](http://abherve/mots-cles/1698)